

## Les mots pour le dire et les enjeux derrière

Dr Évariste Ntakirutimana  
National University of Rwanda  
BP 56 Butare  
Telephone : (250) 531015  
E mail : entakirutimana@nur.ac.rw  
Dpt of Modern Languages  
National University of Rwanda

### **Abstract**

*The term **jenoside**, which is a direct borrowing from French, will soon be replaced by the term **jenoside** y'Abatutsi in the Rwandan Constitution. The terminological instability of this term deserves careful analysis not only because it signals the desire to improve the terminology to take account of new elements, but above all because it reveals the difficulty of putting a name to horror in Rwandan culture.*

### **0. Introduction**

En date du 23 juin 2008, le ministre rwandais de la justice a proposé au Parlement un plan d'amendement de la Constitution de 2003. Il a été notamment question de la langue qui servira désormais de référence en cas de difficulté d'interprétation de la loi. Cette fois-ci, il s'agit de la langue nationale, le kinyarwanda.

Le même amendement proposait que l'unité lexicale simple **jenoside** (emprunté au français) soit remplacée par l'unité lexicale complexe **jenoside** y'Abatutsi (génocide des Tutsi). C'est sur ce dernier point que je voudrais consacrer ma réflexion. En effet, les termes pour désigner le **génocide** perpétré au Rwanda me préoccupent et l'instabilité terminologique mérite une réflexion approfondie vu qu'elle dénote non seulement la volonté de chercher toujours à ajuster en fonction d'un ou de plusieurs éléments nouveaux mais encore et surtout la difficulté de dénommer l'horreur dans la culture rwandaise. Cela voudrait dire que la société rwandaise se méfiait de tout ce qui relevait de l'horreur.

### **1. Démarche méthodologique**

Nous procéderons par l'analyse de contenu de deux journaux locaux les plus anciens et les plus populaires, à savoir **Imvaho nshya** et **Kinyamateka**. Le premier est un journal public, le second appartient à l'Église catholique. Par suite, nous recourons au discours quotidien, car tout ce qui se dit ne s'écrit pas nécessairement pour des raisons variées. Nous ferons économie des éléments purement théoriques en rapport avec le

négationnisme, la normalisation et l'implantation terminologiques. Le lecteur intéressé pourra se référer à wikipédia (<http://fr.wikipedia.org/wiki/N%C3%A9gationnisme>), à MURWANASHYAKA (2006) et à NTAKIRUTIMANA (2008) pour ce qui a trait au négationnisme du génocide rwandais. En ce qui concerne la normalisation et l'implantation terminologiques, le lecteur consultera particulièrement DUBUC (1992), MARTIN, (1993), MARTIN & LOUBIER (1993) et ROGERS (1983).

## 2. Génocide annoncé: ce qui se conçoit bien s'énonce clairement

Le terme génocide est sorti de la bouche d'un officiel rwandais en mars 1963, quatre ans après la première vague d'attaques des réfugiés tutsi. S'adressant à ces derniers, le Président Kayibanda dit :

*« Les tutsi restés au pays qui ont peur d'une fureur populaire que font naître vos incursions sont-ils heureux de vos comportements? Qui est génocide? Ceux qui vous appuient et financent vos menées terroristes et fratricides vous rappellent-ils aussi que les Bahutu ne se laisseront jamais malmener et qu'à vos coups ils n'entendent pas du tout opposer un héroïsme qui serait d'ailleurs de mauvais aloi? Qui est génocide? »<sup>17</sup>*

Plus loin, il donne beaucoup plus de précisions :

*« Venons-en à votre avenir et à vos enfants. Nous vous conjurons de penser à ces êtres innocents, qui peuvent encore être sauvés de la perte où vous conduisez votre groupe ethnique. Nous le répétons particulièrement à vous Tutsi : votre famille vous impose des devoirs qui sont autre chose que les machinations où vous perdez votre temps et trahissez l'Afrique en terrorisant votre Pays de naissance. Ne croyez pas avoir rempli vos obligations civiques en laissant vos femmes et vos enfants dans des lieux prétendus sûrs. Qui éduque ces enfants? Qui mobilise des enfants de 15 ans dans vos rangs terroristes? Encore une fois, qui est génocide? »*

*À supposer par impossible que vous veniez à prendre Kigali d'assaut, comment mesurez-vous le chaos dont vous seriez les premières victimes? Je n'insiste pas : vous le devinez, sinon vous n'agiriez pas en sèdes et en désespérés! Vous le dites entre vous : « ce serait la fin totale et précipitée de la race tutsi ». Qui est génocide? »*

Force nous est de noter qu'à cette époque, le terme **génocide** signifiait à la fois le crime et le criminel. Le terme génocidaire est venu un peu plus tard. Relativement à cet événement dont parle Kayibanda, d'autres personnes à l'extérieur du pays ont utilisé le même terme pour décrire les événements des années 60. Citons à titre d'exemples RUSSEL, VUILLEMIN et d'ARIAN.

Depuis 1963, le terme **génocide** est tombé dans les oubliettes pour réapparaître en 1994. Mais entre les deux dates, quelque chose se tramait (SEMUJANGA, 1998:235-237 et ARIAN, 1985). Peu avant 1994, le colonel

---

<sup>17</sup> L'adresse du Président Kayibanda aux Rwandais émigrés ou réfugiés à l'étranger, Kigali 11 mars 1963

Théoneste Bagosora avait abondé dans le sens de Kayibanda. L'échec dans les tentatives de négociation pour un accord de paix entre le Front Patriotique Rwandais (FPR) et le Gouvernement Habyarimana amena le colonel à annoncer, dans les corridors de l'Arusha International Conference Centre (AICC), l'*apocalypse*. Bibliquement, ce terme fait référence à l'écrit relatif aux mystères de la fin des temps dans le judaïsme et le christianisme. Comme on peut le constater, il s'agit d'une reprise presque intégrale des idées de Kayibanda (génocide, fin totale et précipitée).

L'attaque du Front Patriotique Rwandais, en octobre 1990, a servi de prétexte à l'exacerbation de la haine ethnique. Les Tutsi de l'intérieur du pays furent mis en prison, le chef d'accusation étant la complicité avec l'ennemi qui venait d'attaquer à partir du territoire ougandais. Plus tard, la mort du Président Habyarimana dans le crash du Falcon 50, dans la nuit du 6 au 7 avril 1994, a profité aux prophètes de malheur, à leurs fidèles adeptes et concepteurs du plan machiavélique. À partir de cette date, les Tutsi ont fait l'objet d'élimination systématique jusqu'au 4 juillet 1994. Plus d'un million de Tutsi furent tués en une centaine de jours, soient environ dix mille victimes par jour.

### 3. Génocide nié: les mots pour le dire ne viennent pas toujours aisément

#### 3.1 Durant le génocide

Pendant que la machine de mort faisait l'essentiel de son travail au vu et au su de la communauté internationale, le terme *génocide* a été délibérément évité pour ne pas faire jouer la convention de Genève qui stipule qu'un génocide est *commis dans l'intention de détruire, tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux comme tel*<sup>18</sup>. Quand il y a génocide en effet, la convention oblige les États signataires à se mobiliser pour l'arrêter, puis pour appréhender et juger les coupables.

Les termes utilisées jusqu'en 1994 aussi bien en langue nationale qu'en langues étrangères, procédaient presque tous du négationnisme. Retenons les termes *guerre civile, conflit interethnique, massacres préventifs* et plus tard *actes de génocide*. Ces termes abondent dans la presse aussi bien orale qu'écrite sur le plan national et international. Dans bien des cas et par principe, le génocide se nie au moment même où il est en train d'être perpétré. Un petit nombre de personnes tente de le reconnaître mais sans beaucoup de succès au départ.

En ce qui concerne particulièrement le Rwanda, le Pape Jean Paul II fut parmi les premières personnalités à désigner la réalité que les Tutsi étaient en train de vivre, par le terme approprié. Le 27 avril 1994, il déclarait déjà:

<sup>18</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9nocide\\_au\\_Rwanda](http://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9nocide_au_Rwanda)

"J'invite ceux qui détiennent les responsabilités à une action généreuse et efficace pour que cesse ce **génocide**. C'est l'heure de la fraternité. C'est l'heure de la réconciliation!" (NAR, 2003:122).

Le 15 mai 1994, Jean Paul II a, une fois de plus, lancé un appel pour que cesse le **génocide** au Rwanda. "Je ressens le devoir d'évoquer aujourd'hui encore les violences dont sont victimes les populations du Rwanda. Il s'agit purement et simplement d'un **génocide**, dont sont malheureusement aussi responsables des catholiques" (NAR, 2003:123).

Sur le terrain, le terme **gutsembatsemba** fut le slogan des miliciens Interahamwe du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND), des Impuzamugambi de la Coalition pour la Défense de la République (CDR) et de la Radio-Télévision Libre des Mille Collines (RTL) qui ne cessaient de chanter itérativement «**Tuzabatsembatsemba**» (Nous les (vous) exterminerons). Le verbe **Gutsembatsemba** (exterminer) a caractérisé cette période particulièrement dans les milieux extrémistes.

Durant le génocide et quelques temps après, les termes suivants ont été utilisés pour des raisons que l'on peut facilement deviner. Nous les avons relevés presque tous dans la presse écrite rwandaise pour montrer leur attestation. Il s'agit évidemment de discours rapporté qui n'engage les journaux impliqués en aucune manière.

### T1. Termes utilisés durant le génocide

Termes rwandais	Traductions	Sources
<b>Gutsembatsemba</b>	Exterminer	Discours quotidien extrémiste
<b>Apocalypse</b>		Col. Bagosora
<b>Génocide</b>		Pape Jean Paul II
« <b>Isûbiranamô ry'âmôoko</b> »	guerre interethnique	Kinyamateka, 1447:7
« <b>Ubushyaâmirane bw'âmôoko</b> »	Conflit interethnique	Kinyamateka, 1414:1
« <b>Intaambara</b> yô murî 94 »	la guerre de 94	<i>Imvaho Nshya</i> , 1261 : 1
« <b>Ubwîcanyî</b> bwo mu Rwanda	Les tueries qui ont eu lieu au Rwanda	Kinyamateka, 1414 : 1

Tout compte fait, au courant de 1994, le terme **génocide** n'a jamais été publiquement évoqué comme tel ni en kinyarwanda sous forme d'emprunt, étant donné que cette réalité était inconnue au pays, ni en langues étrangères pour brouiller la communauté internationale et occulter la réalité. Il s'agit ici

de négationnisme de mauvais aloi pour autant évidemment que la choix des termes utilisés soit motivé.

### 3.2 Après le génocide

#### 3.2.1 De 1994 à 2003

À partir du 4 juillet 1994, date de référence de l'arrêt du génocide, on est passé des termes vagues et confus *Ubwicanyi, intambara, isubiranamo ry'amoko, ubushyamirane bw'amoko* aux termes beaucoup plus expressifs et révélateurs: *Itsembabwoko n'itsembatsemba*. Ces deux termes désignaient respectivement le génocide perpétré contre les Tutsi et les massacres des Hutu qui ont refusé de soutenir les tueries. Ces termes ont été beaucoup utilisés par Anastase Gasana, alors ministre des affaires étrangères, à qui incombaient le devoir d'informer la communauté internationale de ce qui s'était passé au Rwanda. Il s'agit purement et simplement d'une reprise du verbe *gutsembatsemba*, slogan des fervents acteurs du génocide.

L'unité lexicale *itsembabwoko* vient du verbe *gutsemba*. Le terme *gutsembatsemba* dérive de ce dernier par le phénomène de redoublement du radical pour marquer la fréquence ou l'intensité de l'action. Irénée JACOB (1985:385) donne les définitions suivantes à ce sujet:

***Gutseemba :***

1. *Tout finir, ne rien laisser, ne rien garder, ne plus rien avoir, tout perdre; épuiser, liquider.*
2. *Ravager complètement, anéantir, exterminer*
3. *Lisser ou limer un objet*
4. *Nier catégoriquement*
5. *Refuser catégoriquement quelque chose à quelqu'un*

Le sens de ravager, d'anéantir ou d'exterminer est obvie. Néanmoins, le terme *gutsemba* et son dérivé *gutsembatsemba* alimentent un débat de fond. Pour les uns, le terme *itsembatsemba* renvoie le mieux à la réalité de 1994 au sens direct du slogan susmentionné. Pour les autres, cette unité lexicale exprime mal l'idée de massacres lui attribuée. Signalons en passant que ce terme utilisé par MUGESERA Léon dans son discours du 22 novembre 1993 à Kabaya a été traduit par «*traduire en justice*» dans le souci de confondre les parties.

Le terme *itsembatsembabatutsi* ne s'est pas implanté pour des raisons évidentes. Le critère de *maniabilité* (DUBUC, 1992:107) qui réfère à la facilité d'intégration du terme dans le discours, justifie sa non-implantation. Plus, un terme est long, paraphrasé, compliqué à orthographier et à prononcer, plus sa maniabilité devient aléatoire et problématique. Le langage

le rejette ipso facto. Il y a donc ici un concours de deux facteurs, à savoir le fond et la forme qui ne sont pas conformes aux exigences linguistiques.

Pour les autres, le terme *itsembabatutsi* convient le mieux et devrait remplacer le terme *itsembabwoko* qui cache manifestement la victime. Il faut dire que le terme *itsembabatutsi* a été utilisé et continue de l'être mais sans beaucoup d'écho. *Itsembabwoko* réfère à une sorte de négationnisme puisqu'il évite d'indiquer la victime. Cet évitement pourrait faire penser directement à la politique en vigueur au Rwanda qui fustige toute référence à la notion d'ethnie.

Les termes *Itsembabwoko* n'*itsembatsemba* ont fait un bon bout de chemin, jusqu'en 2003 en référant respectivement à *génocide* et *massacres*. Au bout du compte, «une telle double dénomination aussi ambiguë que redondante reflète le fait que le massacre des innocents tutsi, touchant aussi bien le bébé que le fou, se distingue tout de même de l'assassinat politique des chefs hutu des partis d'opposition. Cette dénomination indique l'intentionnalité car utiliser le terme génocide c'est condamner les auteurs et leur idéologie » SEMUJANGA (1998 :240)

Pour SEMUJANGA (1998:240), le terme *itsembabwoko* s'utilise surtout dans les milieux des rescapés tutsi. Tandis que le terme «*itsembatsemba* dont le sens est le même s'utilise dans les milieux hutu pour souligner le fait que de nombreux chefs politiques hutu ont été tués par des cédéristes pour leurs idées et non pour leur appartenance ethnique comme ce fut le cas pour les Tutsi»

La France, en ce qui la concerne, a officiellement utilisé le terme génocide, mais au pluriel pour inclure les tueries dont parle Semujanga et les crimes de guerre commis par le Front Patriotique Rwandais. Le Président François MITTERAND dans son discours du 8 novembre 1994 dit « *Après les négociations d'Arusha, (...) les conditions de la mort du président Habyarimana, la guerre civile et les génocides qui s'en sont suivis ont interrompu un processus de rétablissement de la paix qui était approuvé par l'ensemble des partis.* »<sup>19</sup>

L'usage du pluriel renvoie à la théorie du double génocide qui procède du négationnisme pur et dur et qui vise à équilibrer les responsabilités criminelles pour aboutir, au bout du compte, au match nul disculpant.

---

<sup>19</sup> [http://aircrigeweb.free.fr/ressources/rwanda/Rwanda\\_Bagilishya.html](http://aircrigeweb.free.fr/ressources/rwanda/Rwanda_Bagilishya.html).  
Négationnisme

## T.2 Termes utilisés après le génocide: 1994-2003

Termes quasi officiels		
<b>Itsembabwoko</b> n'itsembatsemba	génocide et massacres	Discours quotidien et officiels
Discours quotidien rwandais		
« <i>Ibyabaye muri 1994 ni amahano</i> »	Ce qui s'est passé au Rwanda en 1994, ce sont des horreurs	<i>Imvaho Nshya, 1226 : 4</i>
« <i>Ubwïcanyi bwaâbaaye mu Rwaanda</i>	Les tueries qui ont eu lieu au Rwanda	Kinyamateka, <i>1414 :1</i>
« <i>ibyaâkozwe muri 94</i> »	Ce qui a été fait en 1994	<i>Imvaho Nshya, 1227: 2</i>
<i>Ishyano, amarorêerwa, amahano, akaâga, agahomamunwa</i>	<i>horreur inouïe</i>	Discours quotidien
Président François MITTERAND		
<b>Les génocides</b>	Discours de Biarritz du 8 novembre 1994	

Le discours quotidien est à prendre avec précaution car, pour des raisons discursives évidentes, dont la non-redondance, l'usage de l'un ou l'autre terme du tableau peut s'imposer sans toutefois référer au négationnisme. Seule la motivation du locuteur doit guider le jugement à porter.

Depuis la promulgation de la nouvelle constitution (2003), l'emprunt *jenoside* s'est imposé au détriment du terme *itsembabwoko*. Il paraît qu'il y a eu un débat animé avant le choix du terme *jenoside*. Pour les uns, le terme *itsembabwoko* correspondait à la triste réalité vécue entre le 6 avril et le 4 juillet 1994 et devait figurer dans la constitution. Pour les autres, ce terme était plutôt approximatif et faute de mieux (en kinyarwanda), l'emprunt *jenoside* devait être sélectionné. C'est ce dernier choix qui s'est effectivement imposé (voir, entre autres, préambule de la constitution de 2003 : points 1, 2, 4,9; et articles. 9 ; 13 ; 14 ; 152 et 179).

### 3.2.2 De 2003 à 2008

À partir de 2003, cet emprunt du français a reçu des qualificatifs de nature descriptive et précisante. *Génocide rwandais, génocide tutsi, génocide des Tutsi*. C'est probablement cette concurrence linguistique qui a amené le ministre de la justice à procéder à un aménagement linguistique. Le terme *génocide rwandais* est imprécis à maints égards, il est très globalisant. Tous les Rwandais n'étaient pas visés; pis encore, tous les Rwandais n'ont

pas été des acteurs. Quant aux termes *génocides tutsi* ou *génocide des Tutsi*, ils font mention de la notion d'ethnie que le gouvernement d'union nationale condamne vu les mauvais antécédents qu'elle rappelle. Il importe de noter que pour les mal informés, ces termes pourraient confondre la victime et le bourreau.

Force est de constater qu'au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) institué par les Nations Unies, les termes du discours quotidiens rwandais ont dominé les débats, spécialement du côté de la défense pour des fins confondantes évidentes. Mais en date du 16 juin 2006, soit après dix ans d'existence, le TPIR a décrété que, désormais, dans les procès on ne débattera plus sur l'existence du génocide des Tutsi, car ces débats faisaient traîner les procès inutilement. Depuis cette date, l'usage du terme *génocide* est peu contesté par les parties contrairement au passé.

### T.3 Termes utilisés après le génocide : 2003-2008

Termes	commentaires
<b>jenoside (génocide)</b>	Constitution 2003; TPIR
<i>jenoside yakorewe Abatutsi; jenoside yibasiye Abatutsi</i> Génocide tutsi, génocide des Tutsi	Discours quotidien

#### 3.2.3 Quelque peu avant et après 2008

L'amendement de juin 2008, approuvé le 16 juillet 2008, vient faire le point en prescrivant l'usage du terme *jenoside y'Abatutsi* (génocide des Tutsi) qui était d'usage courant dans le discours quotidien. Cependant, ce terme n'échappe pas non plus à la critique étant donné qu'il fait référence à l'ethnie de la victime. Par suite, ce génitif à la fois objectif et subjectif confond la victime et le bourreau. Certains aimeraient qu'on dise *jenoside yakorewe Abatutsi ou jenoside yibasiye Abatutsi* pour lever l'amphibologie. Ces termes sont d'ailleurs de prédilection dans le discours quotidien d'après juin 2008. On serait tenté de croire que l'amendement susmentionné ne tardera pas à être réamendé en raison du fait qu'en langue *l'usage a toujours raison*. Pour d'autres, la référence à la notion d'ethnie vient contredire le principe gouvernemental qui stigmatise toute référence à notion d'ethnie au Rwanda. Ces derniers se basent sur les articles 11, 16 et 33 de la



constitution<sup>20</sup> de 2003, qui prohibent toute forme de discrimination ou de division au Rwanda.

**Article 11**

Tous les Rwandais naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. Toute discrimination fondée notamment sur la race, l'ethnie, le clan, la tribu, la couleur de la peau, le sexe, la région, l'origine sociale, la religion ou croyance, l'opinion, la fortune, la différence de cultures, de langue, la situation sociale, la déficience physique ou mentale ou sur toute autre forme de discrimination est prohibée et punie par la loi.

**Article 16**

Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Ils ont droit, sans aucune distinction, à une égale protection par la loi.

**Article 33**

La liberté de pensée, d'opinion, de conscience, de religion, de culte et de leur manifestation publique est garantie par l'État dans les conditions définies par la loi. Toute propagande à caractère ethnique, régionaliste, raciste ou basée sur toute autre forme de division est punie par la loi.

L'on doit se demander s'il s'agit véritablement de discrimination dans l'esprit de la Constitution puisque, si tel était le cas, les ethnonymes comme Sagatwa, Sagahutu, Gahutu, Nkudabatutsi, Muhutukazi et d'autres du même genre auraient été invalidés pour ne plus être portés.

---

<sup>20</sup> <http://www.rwandaparlament.gov.rw/rapport/constitution.pdf>

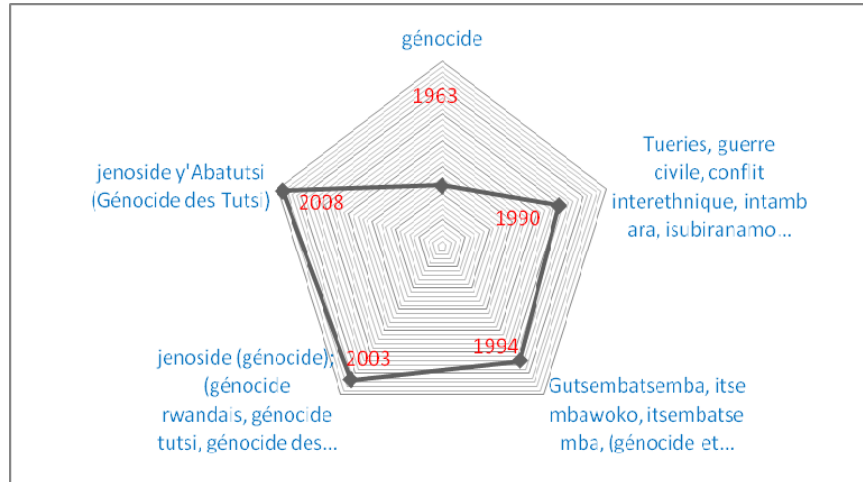


Fig. 1. Termes saillants désignant le génocide suivant les périodes

De ce graphique, il ressort que l'évolution terminologique tend plus vers la précision surtout en ce qui concerne la victime.

### Conclusion

Il sied de se demander pourquoi le génocide commis au Rwanda ne trouve pas de terme approprié en langue nationale. Le crime est là, les victimes sont connues, les bourreaux aussi. Bref, tout est apparemment clair à ce sujet mais les mots pour le dire se font fatalement concurrence pour des raisons variées. Pourquoi cette instabilité terminologique? Pourquoi cet embarras de choix de termes? Pourquoi cette imprécision pour ne pas parler d'impropriété terminologique? Quel serait le terme approprié à ce triste événement?

Dans cet article, je n'ai fait que signaler le problème en dégageant les difficultés soulevées par chaque terme en usage et les enjeux en arrière plan. Tout bien considéré, l'usage a toujours raison même quand il a tort. Par suite, les mots n'ont pas de sens, ils n'ont que des emplois. En outre, les mots disent ce que nous voulons qu'ils nous disent. Pendant qu'ailleurs on parle d'*Holocauste* (au sens religieux d'offrande ou de sacrifice) ou de *Shoah* pour désigner l'extermination des Juifs par les Nazis, au Rwanda on parlerait d'*amahano* (catastrophe). Ce terme a exactement le même sens que *Shoah* qui signifie *catastrophe* en hébreu. Par suite, on le retrouve dans le discours quotidien comme synonyme contextuel de génocide.

## Références

- Arian, A (1985) *Le génocide des Batutsi au Rwanda (1959-1960 et 1963-1964)*, Bruxelles
- Dubuc, R. (1992) *Manuel pratique de terminologie*, linguatch, Québec.
- Jacob, I. 1985. *Dictionnaire Rwandais-Français*, INRS, Butare, tome II
- Journa *Imvaho Nshya*, no 1261, 1226, 1227
- Journal *Kinyamateka*, no 1414, 1447
- Martin, A. (1993) « Théorie de la diffusion sociale des innovations et changement linguistique planifié » in MARTIN, A. et C. LOUBIER (1993 : 9-55)
- Martin, A. et C. LOUBIER (1993) *L'implantation du français : actualisation d'un changement linguistique planifié*, OLF, Québec.
- Murwanashyaka, J., (2006) *Processus de négation du génocide des Tutsi du Rwanda:1994-2005*, UNR, Butare, mémoire de licence
- Ntakirutimana, E. (2008) «*Le négationnisme du génocide rwandais en paroles et en actions*», communication présentée au colloque *Négationnisme du génocide rwandais : sens et usages d'un discours*, Québec du 6 au 7 mai 08 dans le cadre du 76<sup>ème</sup> Congrès de l'ACFAS, du 5 au 9 mai 08, Québec, Canada
- NAR (2003), Sa Sainteté le Pape Jean Paul II et le Rwanda. *25 ans de pontificat (1978-2003)*, Pallotti-Presse, Kigali, textes rassemblés par l'Abbé Joseph NGOMANZUNGU
- PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE (2003) *Constitution de la République du Rwanda*, Kigali
- PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE RWANDAISE (1964) *Le Président Kayibanda vous parle*, Kigali
- Rogers, E. M. (1983) *Diffusion of Innovations*, Third Edition, The Free Press, London.
- Semujanga, J., (1998) *Les récits fondateurs du drame rwandais. Discours social, idéologies et stéréotypes*, L'Harmattan, Paris